



Service de la pharmacienne  
cantonale  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

**Circulaire aux pharmacies du  
canton de Genève**

---

N/réf. : MF/cc

Genève, le 21 janvier 2022

**Concerne : envoi des ordonnances à souches relatives aux traitements de  
dépendance**

Madame, Monsieur, chers Confrères,

En janvier 2017 nous avons mis un terme à l'envoi mensuel des ordonnances à souches relatives aux traitements des personnes dépendantes.

Nous voulons reprendre ce contrôle en 2022 pour une période pour le moment indéterminée afin d'évaluer la situation actuelle de ce type de traitement. Il s'agit notamment de contrôler la concordance avec les traitements et les produits de substitution annoncés sur la plateforme substitution-online, les libellés des ordonnances à souches et déterminer si des traitements stoppés n'ont pas été annoncés par le médecin.

**Pour ce faire, nous vous demandons de nous faire parvenir à la fin de chaque mois toutes les ordonnances relatives aux traitements de dépendance** (méthadone, morphine, buprénorphine, codéine, etc.) que la prescription soit faite pour une durée mensuelle ou trimestrielle et ceci dès janvier 2022.

Les ordonnances vous seront retournées en principe dans le courant du mois suivant.

Les officines qui ne dispensent depuis le début de l'année aucun traitement de substitution sont priées de nous le signifier en nous adressant un mail à [pharmacien.cantonal@etat.ge.ch](mailto:pharmacien.cantonal@etat.ge.ch). Si ces dernières au cours de ces prochains mois sont amenées à dispenser ce type de traitement, elles devront simplement nous faire parvenir les ordonnances mensuellement comme demandé.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et en restant à disposition si nécessaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Confrères, à mes sentiments les meilleurs.

Martine Follonier  
Pharmacienne cantonale adjointe